



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 116174

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes. Les étudiants, dont la majorité effectue au minimum quatre années d'études, attendent une actualisation du contenu officiel de leur formation, une homogénéisation du mode de sélection à l'entrée des instituts français de masseurs-kinésithérapeutes (IFMK) et l'intégration de leur formation dans le schéma universitaire LMD. Pour répondre aux besoins des usagers (vieillesse de la population, augmentation des pathologies chroniques), tout en préservant la qualité des soins, le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes considère nécessaire de donner un niveau master au diplôme d'exercice, ce qui permettrait aux masseurs-kinésithérapeutes d'accueillir les patients en accès direct, soulageant ainsi les médecins et chirurgiens dans l'accueil des urgences de la traumatologie bénigne, dans le suivi post-opératoire ou encore des patients atteints de pathologie chronique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116174

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8306

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)